

**ASSEMBLEE COMMUNALE
DU 17 DECEMBRE 2019**

L'assemblée communale convoquée par insertion dans la feuille officielle du Canton de Fribourg, dans le Messenger, par envoi de tous ménages doit s'occuper des tractandas suivants :

TRACTANDA

- 1 Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ; il ne sera pas lu, il peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet**

- 2 Budget 2020**
 - o **Budget de fonctionnement**

 - o **Budget des investissements**
 - **Assainissement des butes de tir**
 - **Remplacement des stores de l'école**
 - **Réfection de la Route des Charrières**
 - **Achat d'une benne à verres**

- 4 Rapport de la commission financière et approbation**

- 5 Présentation de la planification financière**

- 6 Divers**

Présidence de Monsieur Michel Bapst, Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 67

A 20.00 h. précises, Monsieur le Syndic, au nom du Conseil communal, souhaite à toutes et à tous la bienvenue ainsi qu'à la presse et les remercie de leur participation.

Comme il n'y a pas de remarques à formuler au sujet des tractandas et de la convocation, il déclare cette assemblée ouverte et nomme deux scrutateurs, ce sont :

**Madame Nathalie Tinguely
Monsieur Alexis Risse**

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée, il ne sera pas lu, il peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet

Le procès-verbal de la dernière assemblée **est approuvé par main levée à l'unanimité de l'assemblée** et avec les remerciements du Syndic.

2. Budget de fonctionnement et d'investissements

La parole est donnée à M. Eric Kilchoer qui nous présente les slides pour le budget de fonctionnement et le budget des investissements.
Ces slides sont joints à ce procès-verbal.

Le budget de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Fr. 900.- après une attribution à la réserve de Fr. 72'000.- en vue de l'assainissement de la Caisse de Prévoyance de l'Etat.

Dans le chapitre 1, une augmentation est prévue pour le nouveau plan comptable

Les investissements nets se montent à Fr. 462'000.- dont la plupart ont déjà été approuvés lors de l'assemblée de décembre 2018. Il s'agit donc de reports.

M. le Syndic remercie M. Kilchoer et M. Piller pour ses informations et ouvre la discussion.

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic passe la parole à M. Bernard Bapst pour son rapport.

3. Présentation du rapport de la Commission financière et Approbation

Budget de fonctionnement

Suite à la présentation détaillée du budget par notre ministre des finances, la commission financière renonce à commenter certains chiffres.

La commission financière souhaite soulever les points suivants :

Administration

Un montant de CHF 15'000 a été budgété pour des frais d'avocat concernant un ancien litige ainsi que des frais de fiduciaire pour la nouvelle présentation comptable exigée par le canton.

Enseignement

Une bonne nouvelle nous provient des écoles secondaires où nous allons économiser en 2020 env CHF 40'000. Cette diminution provient principalement de la baisse des taux d'intérêts.

Accueil extra-scolaire

Une grande incertitude nous provient de ce poste nouvellement créé et subventionné pour 2 ans par l'Etat. Cet accueil extra-scolaire doit être mis en place ensemble avec la commune de la Roche. Le montant budgété de CHF 20'000 est flou et la commission financière demande au conseil communal de clarifier cette situation au plus vite et dans l'intérêt de notre commune.

Affaires sociales

L'Etat oblige les communes à prévoir une aide pour les seniors plus (assistance, accompagnement, ...). Notre commune a prévu dans un premier temps un montant de CHF 3'000 pour ce nouveau poste. Affaire à suivre.

Transport et communication

Une autre bonne nouvelle nous vient de ce chapitre. Le trajet du bus Pont-la-Ville à la station de la Berra, qui était à la base en test et qui était subventionné par la commune à hauteur de CHF 6'343, semble être rentable. Les TPF prendront dorénavant ce coût à leur charge.

Ordures ménagères

Les coûts de ce chapitre devraient être couverts à 70 %. Selon le budget ce taux ne sera pas entièrement couvert. Ceci est dû au fait que nos moloks se sont remplis plus rapidement que prévus et qu'ils doivent dès lors être vidés plus régulièrement que prévu. L'achat d'un molok supplémentaire est budgétisé dans les investissements.

Finances et impôts

Une inquiétude nous vient de la recapitalisation de la caisse de pension du Canton de Fribourg. Il y a un fort risque que les communes doivent participer à son refinancement. La commune a créé une provision de CHF 72'000 à cet égard.

Comme mentionné l'année passée, nos revenus provenant de la péréquation financière sont en baisse sur les dernières années par contre les entrées d'impôts sont régulièrement en hausse.

La commune présente un budget 2020 équilibré.

Nous n'avons pas d'autres points qui méritent un commentaire particulier.

Budget d'investissement

Stand de tir

Le buttes de tirs doivent être assainies (il s'agit d'enlever le plomb dans le terrain et remplacer les infrastructures). Le coût de ces travaux est estimé à CHF 106'000 dont CHF 53'000 subventionné par l'Etat.

Ecole

La commune va investir CHF 25'000 dans de nouveaux stores.

Transport et communication

Un investissement de CHF 154'000 est prévu pour la route des Charrières, subventionnée à raison de CHF 88'000. Tous les autres postes de ce chapitre sont des reports de l'année précédente.

La totalité de ces investissements à hauteur de CHF 462'000 seront financés par des liquidités propres à disposition.

Au vu de ce qui précède la commission financière propose à l'assemblée, l'acceptation du budget de fonctionnement et d'investissement 2020.

Nos remerciements pour l'excellent travail effectué et pour les bons rapports de collaboration, vont à tous les membres de notre exécutif, sans oublier la secrétaire et le boursier. Nous souhaitons par la même occasion à tous les citoyens, nos meilleurs vœux pour 2020.

M. le Syndic remercie M. Bernard Bapst pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Michel Bapst donne quelques informations concernant l'assainissement des butes de tir. La ciblerie est la propriété de la Commune. Nous devons mettre des récupérateurs de plomb. La Commune a mandaté un ingénieur. L'échéance pour faire ces travaux est fixée au 31 décembre 2020 pour obtenir les subventions. Dès cette date, si les butes de tir ne sont pas assainies, il ne sera plus possible de tirer.

M. Benoît Risse donne également des informations concernant les travaux à la route des Charrières. Ceci est l'avant-dernière étape des routes subventionnées par les AF. Il restera une étape. La nouvelle personne en charge des AF ne veut plus que l'on fasse des dossiers pour une seule route, mais il faut faire pour plusieurs routes.

Puis comme il n'y a plus de questions, nous passons au vote à main levée.

Budget de fonctionnement : il est approuvé à l'unanimité

Budget des investissements :

- **Assainissement des butes de tir : approuvé à l'unanimité**
- **Remplacement des stores à l'école : approuvé à l'unanimité**
- **Réfection de la Route des Charrières : approuvé à l'unanimité**
- **Achat d'une benne à verres : approuvé à l'unanimité**

4. Présentation de la planification financière

La parole est donnée à M. Eric Kilchoer qui nous présente cette planification et la commente. Le canton oblige les communes à préparer une planification financière sur 5 ans, mais M. Kilchoer l'a préparée sur 10 ans. Il y a mis toutes les charges liées et a inclus le centre sportif de la Gruyère qui reflète les dépenses supplémentaires. Certaines communes pensent augmenter les impôts en cas de construction du centre sportif.

Dans les autres charges, il a pris les montants de 2014 à 2018 + le budget 2020. Il y a inclus les amortissements et les intérêts des investissements prévus ainsi que la rénovation du centre communal.

Il n'a pas inclus dans la planification financière les répercussions dues au projet du golf. Il a été également très prudent concernant les recettes fiscales.

Dès 2021, il y aura des nouvelles normes comptables. Nous n'avons pas connaissance des incidences sur le budget et sur la planification financière.

Les travaux du golf ont commencé et deux appartements sont déjà vendus. La Commune encaissera des droits de mutation. Mais depuis la signature chez le notaire jusqu'à l'encaissement, il faut attendre plusieurs mois.

5. Divers

M. Michel Bapst informe les citoyennes et citoyens qu'en 2019, il n'y a pas eu d'inondations à la Gotta. Par contre, le saule pleureur à la place de la Chapelle a dû être abattu. Il a été remplacé par un nouveau saule pleureur. Au chemin de la Chapelle, les travaux d'assainissement n'ont pas commencé. M. Benoît Risse donne des explications à ce sujet. Suite aux orages de 2016, le chemin avait été refait, mais pas la rigole. Celle-ci se creuse et menace le Chemin. Une réflexion a été faite avec le SaGRI qui a demandé un préavis au SBC. Nous avons alors appris que ce chemin était inscrit à l'inventaire fédéral des voies de communications de la Suisse. De ce fait, le SaGRI, le SBC ainsi que le service de la confédération ont été convoqués sur place. Ces services vont se prononcer sur un projet que l'on pourra faire. La Commune a dû mandater un ingénieur.

Puis M. le Syndic informe la population que les travaux au golf de la Gruyère ont débuté. Il donne la parole à MM Eric Kilchoer et Benoît Risse qui vont nous faire une rétrospective. Les slides sont joints au PV.

Puis M. Benoît Risse donne quelques informations concernant la révision du plan d'aménagement local. Il nous informe que Mme Papi du SeCA nous a transmis un e-mail en nous confirmant que notre plan d'aménagement n'était pas concerné par la décision du TF pour la partie qui est approuvée. Par contre, le SeCA a demandé des

modifications partielles et le dossier est maintenant entre les mains de notre urbaniste pour la finalisation.

S'agissant de l'impact sur le projet du golf, il n'y en a pas, car le PAD du golf a été approuvé en 2013 puis les modifications ont été approuvées en 2014.

S'agissant de la compensation de zone, étant donné que le PAD du golf de la Gruyère a été approuvé en 2013 et 2014, il n'y a aucune compensation de zone pour la Commune.

De même pour la Commune, selon la LAT, la zone centre loisirs est passée en zone agricole, donc il n'y a pas besoin de compensation.

Une convention concernant les infrastructures a été signée avec le Golf de la Gruyère. Il s'agit du bouclage du réseau d'eau potable. Ces travaux seront entièrement financés par le Golf. Dans cette convention, il a également été convenu que le golf allait céder gratuitement à la Commune une bande de terrain le long de l'Impasse de Thusy. Dans les conditions du permis de construire, la Commune a émis une exigence concernant la déviation de la conduite communale d'eau potable, ainsi que la canalisation des EU.

Le golf va également construire un bâtiment pour y installer une centrale de chauffe. La Commune aura l'opportunité de se raccorder pour ses bâtiments communaux. Une discussion aura lieu avec le groupe E à ce sujet.

M. Eric Kilchoer précise également que selon une convention que nous avons signée avec le golf, ces derniers ont payé entièrement les frais de la révision du plan d'aménagement local.

M. Benoît Risse nous informe que l'accès au chantier pour le second œuvre se fera sur la route communale devant la ferme Pache jusqu'au bassin puis sur le terrain du golf. Le Conseil communal a accepté provisoirement cette solution.

M. le Syndic remercie MM Eric Kilchoer et Benoît Risse pour ses informations et ouvre la discussion.

Madame Lucia Brodard demande si des travaux vont être effectués aux deux rétrécissements, soit côté barrage de Rossens et côté la Roche.

M. Michel Bapst répond que pour le côté barrage, rien n'est prévu et si des travaux devraient intervenir, le risque est que la route soit ouverte aux poids lourds. S'agissant du côté de la Roche, une séance a eu lieu sur place et le canton a promis l'étude du projet en 2020 et les travaux pourraient débuter en 2021.

Monsieur Stéphane Montavon remercie le Conseil communal d'avoir répondu aux questions qu'il avait envoyées à la Commune concernant le Golf de la Gruyère. Il relève le fait qu'il y aura des travaux qui vont durer 5 à 10 ans. A voir les conséquences pour la Commune. De plus, il ne partage pas l'avis du Conseil d'Etat et de la région pour l'hôtel 5 étoiles. Il demande au Conseil communal de faire très attention et d'avoir l'œil sur le financement.

M. Michel Bapst relève le fait que le Conseil d'Etat approuve la construction d'un hôtel 5 étoiles à Pont-la-Ville car nous habitons dans une région idyllique.

Madame Annick Tinguely demande pourquoi il n'y a plus de lignes blanches sur la route cantonale. M. Benoît Risse répond qu'il s'agit certainement d'une question de largeur.

Elle demande également si les appartements seront des résidences principales ou secondaires et si des enfants vont arriver à Pont-la-Ville.

M. Eric Kilchoer répond que le 60 % sera des résidences principales et le 40 % des résidences secondaires. Comme il s'agit de haut standing, il n'y aura pas beaucoup de famille avec enfants qui vont acheter un appartement.

Monsieur Pierre-Louis Fuglister remercie le Conseil communal pour la présentation des travaux du golf. Comme la 1^{ère} étape débute est-ce que la surface de l'hôtel est déjà connue car il semble plus grand à gauche de l'hôtel ?

M. Benoît Risse répond que le PAD a été approuvé, mais pas le permis concernant la construction de l'hôtel. Celui-ci sera mis à l'enquête dans le courant du mois de février. La Commune n'acceptera aucun agrandissement. M. Michel Bapst relève également le fait qu'à chaque fois, le golf présente les dossiers de mise à l'enquête à la Commune, à la Commission d'aménagement local ainsi qu'à M. Jean-François Moullet, architecte-conseil de la Commune.

Madame Brigitte Wiederkehr demande si l'hôtel qui avait été construit en 2012 était déjà un hôtel 5 étoiles. Il est répondu que oui.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Syndic remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2020 et lève la séance.

La secrétaire :

Le Syndic :